

**Sortie latérale de piste lors du roulement à l'atterrissage,
collision avec des arbres, en instruction solo**

Aéronef	ULM Tecnam P92 identifié 74-VX
Date et heure	Dimanche 18 novembre 2012 à 16 h 00 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Aérodrome de Sallanches Mont Blanc (74), piste 35 revêtue 600 x 20 m
Conséquences	ULM fortement endommagé

⁽¹⁾Heure locale.

CIRCONSTANCES

L'élève décolle de l'aérodrome d'Albertville (74) à destination de l'aérodrome de Sallanches Mont Blanc, sur lequel il est basé, pour un vol d'instruction solo. Un pilote de son club le suit à bord d'un autre ULM.

L'élève intègre le circuit d'aérodrome en début de vent arrière pour un atterrissage sur la piste 35 revêtue. Il indique qu'en finale, la vitesse est d'environ 100 km/h⁽²⁾ et que l'atmosphère est turbulente. Il s'estime haut sur le plan, mais ne fait aucune correction de plan et poursuit la finale. Proche du sol, il estime qu'il est trop tard pour réaliser une remise de gaz, et atterrit.

L'avion touche la piste environ 450 m après le seuil de piste. L'élève freine énergiquement, la roue gauche se bloque. L'avion fait une embardée à gauche, sort latéralement de piste et termine sa course dans des arbres situés à gauche de la piste en dehors des servitudes.

L'examen du système de freinage de l'ULM n'a mis en évidence aucun dysfonctionnement.

L'élève, âgé de 17 ans, totalisait 40 heures de vol, toutes sur type, dont 5 dans les 3 mois précédents et aucune dans les 24 heures précédentes.

Les conditions météorologiques estimées sur site sont : vent du 350° pour 5 kt, CAVOK.

CONCLUSION

L'accident est dû à la décision de l'élève de poursuivre l'atterrissage alors qu'il n'était pas sur le bon plan d'approche.

Les facteurs suivants ont contribué à l'accident :

- l'absence de manœuvre de correction du plan d'approche ;
- une méconnaissance du domaine d'applicabilité de la manœuvre de remise de gaz ayant conduit à une prise de décision erronée.

⁽²⁾Vitesse d'approche recommandée.